

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA  
DU 10 DECEMBRE 2015**

-----

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2015**

---

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 11 septembre 2015 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

### **2. POINT SUR LES ADHESIONS**

---

- Adhésions :
  - Stéphane ANTIGNY                      Directeur Général MSA Sud-Champagne
  - Hervé DOMAS                            Directeur Général MSA Loire-Atlantique Vendée
  - Frédéric VIVIER                        Sous-Directeur MSA Loire-Atlantique Vendée
  
- Par ailleurs, des nominations récentes nécessitent des contacts par les membres du CA après la prise de fonction :
  - Marion LAROUTIS                      Sous-Directrice MSA Provence Azur
  - Magali JACQUET                        Agent Comptable MSA Haute-Normandie
  - Jean-Marc POMIES                    Sous-Directeur MSA Alpes du Nord
  - Sylvie LE CHEVILLIER                Directrice Générale MSA Nord Pas-de-Calais
  - Manon FOURNIER                      Sous-Directrice MSA Nord Pas-de-Calais
  - France JANUEL                         Directrice Adjointe MSA Ardèche Drôme Loire

### **3. POINT SUR LA REPRESENTATIVITE**

---

L'absence de parution du décret suite à notre article de loi (Art 24) relatif à la loi sur le dialogue social a nécessité une action conjointe avec le RSI et notre cabinet de conseil Médiation et Arguments :

- Un courrier du Directeur Général du Travail M. STRUILLOU le 28 octobre 2015 avec des propositions quant à la rédaction du décret (cf. annexe) en précisant plusieurs points :
1. Les seuls électeurs sont les Agents de Direction
  2. Les candidats sont issus de la liste des électeurs
  3. L'élection est sous forme de scrutin de liste dont le nombre reste à définir en un tour unique
  4. Le résultat doit être interprété selon les conditions de la loi de 2008 (8 % / 30 %)

- Un RDV le 15 novembre avec le Sous-Directeur de la Direction Générale du Travail (Monsieur PYRONNET). Cet entretien de 2 h a permis d'une part, de confirmer les blocages de la part des syndicats (FO principalement) et de la DSS, et d'autre part, de réfléchir sur le contenu du décret.

Monsieur PYRONNET s'est ainsi engagé à rechercher une solution transitoire estimant impossible une nouvelle mesure d'audience juste avant le terme de l'arrêté actuel (2017).

Son plan de travail est la sortie d'un décret à l'automne pour une mesure d'audience avant la fin 2016.

Par ailleurs, cet entretien a soulevé la question de la représentativité employeur et la FNEMSA souhaite, et c'est ce que nous avons porté, l'absence d'élection mais une désignation des membres issus du Conseil d'Administration de la FNEMSA.

- Un courrier adressé à la Ministre Marisol Touraine le 1<sup>er</sup> décembre a pour objectif de mettre la pression sur la DSS. Dans un second temps, un RDV sera sollicité à la DSS.

Par ailleurs, le CA valide la poursuite de la coopération avec notre Cabinet de Conseil Médication et Arguments jusqu'au 31 mars 2016 sur la base de 1 250 € par mois.

#### **4. ACTUALITE SYNDICALE**

---

La CPM s'est déroulée le 3 décembre avec :

- 2 demandes de dérogation au versement de la prime de mobilité (< à 5 ans)  
Le SNAD serait favorable à l'acceptation des demandes en les proratisant
- Une demande de négociation pour des congés familiaux  
La FNEMSA rappelle le statut du cadre dirigeant auquel le SNAD est aussi attaché.
- Un bilan sur l'accès des Agents de Direction au CET en rappelant près les jours de CD ne peuvent alimenter le CET.
- La possibilité ou non de l'accès à la retraite progressive. La FNEMSA rappelle le statut de cadre dirigeant.
- Responsabilité des risques des Agents de Direction :  
Le CA convient qu'il faut réactiver le dossier avec notamment les risques liés à des conditions pénales où seul l'Agent de Direction doit assumer les conséquences financières d'une condamnation dont pourtant l'origine est la mission assumée.
- Situation individuelle :  
Le CA valide le principe d'envoi d'un courrier à la Présidente de la MSA Mayenne Orne Sarthe avec copie au Président CORMERY.

#### **5. INFORMATIONS DIVERSES**

---

Françoise VALES a représenté le SNAD à l'ANCDRMA.

## 6. PLANNING 2016

---

Les prochains Conseils d'Administration auront lieu :

- Le mardi 5 avril,
- Le mardi 21 juin,
- Le mercredi 5 octobre,
- Le mardi 6 décembre.

L'Assemblée Générale aura lieu le 7 septembre 2016.



**La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 5 avril 2016 à 9 h 45.**

---

Le Président,

Edgard CLOEREC